

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 81 du 22 octobre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

INSTRUCTION N° 510224/ARM/RH-AT/PRH/ES

relative à l'organisation des journées d'information des présidents de catégorie dans l'armée de terre.

Du 22 septembre 2021

INSTRUCTION N° 510224/ARM/RH-AT/PRH/ES relative à l'organisation des journées d'information des présidents de catégorie dans l'armée de terre.

Du 22 septembre 2021

NOR A R M T 2 1 0 0 9 7 8 J

Référence(s) :

- [Arrêté N° 2100/DEF/EMAT/EPI/EPO du 18 août 1975 portant règlement du service intérieur de l'armée de terre.](#)
- > Arrêté du 11 août 2016 relatif à la désignation des membres des instances de représentation du personnel militaire et des membres des commissions participatives locales (JO n° 192 du 19 août 2016, texte n° 13).
- [Instruction N° 3394/DEF/SGA/DRH-MD/SDFM du 23 septembre 2016 relative à la désignation des membres des instances de représentation du personnel militaire et des membres des commissions participatives locales.](#)
- [Instruction N° 407/ARM/RH-AT/SDEP/BPRH/ES du 22 septembre 2021 relative aux fonctions de présidents de catégories.](#)

Texte(s) abrogé(s) :

- [Instruction N° 510224 /DEF/RH-AT/PRH/ES du 20 juillet 2015 relative à l'organisation des journées d'information des présidents de catégorie dans l'armée de terre.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [311-0.1.](#)

Référence de publication :

Préambule

La présente instruction a pour but de fixer le cadre général d'organisation et la finalité des journées d'information des présidents de catégorie, ainsi que de préciser les responsabilités des différents acteurs et les modalités d'organisation.

1. OBJECTIFS DES JOURNÉES DES PRÉSIDENTS DE CATÉGORIE.

Les présidents de catégorie sont les conseillers du commandement de leur formation d'emploi et du personnel de leur catégorie. Pour exercer pleinement leurs responsabilités, il est nécessaire qu'ils disposent de connaissances générales sur la situation et le fonctionnement de l'armée de terre, en particulier sur les sujets relatifs aux ressources humaines et à la condition du personnel. Les journées des présidents de catégorie doivent donc participer à cette acquisition de connaissances, à l'appréhension de la situation générale de l'armée de terre et des sujets d'actualité, au dialogue direct avec les autorités de l'armée de terre.

Pour les présidents des sous-officiers uniquement, ces journées s'inscrivent en cohérence avec l'action de formation organisée chaque année par la DRHAT et l'ENSOA qui permet aux nouveaux présidents de sous-officiers de consolider leurs connaissances et compétences RH (contexte, directives, problématiques, enjeux, processus, actes et outils RH) en termes de chancellerie, de recrutement, de gestion, de formation et de condition du personnel.

Ces journées sont de plus l'occasion d'un échange privilégié avec le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) et ses grands subordonnés.

2. PRÉPARATION.**2.1. Planification générale.**

Le commandement de la formation (COM FORM) de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) propose à l'état-major de l'armée de terre (EMAT) et à la sous-direction des études et de la politique (SDEP) les dates des journées des présidents de catégorie.

Le COM FORM entérine, en liaison avec le cabinet du CEMAT (chef adjoint de cabinet et conseillers catégoriels auprès du CEMAT), les dates de ces rencontres. Toutes les journées doivent se dérouler, sauf circonstances exceptionnelles, entre le début du mois d'octobre et les vacances scolaires du mois de décembre.

2.2. Réunion de coordination amont.

Une réunion de coordination est organisée par le COM FORM au cours du premier semestre de l'année A.

Elle a pour objectif, d'une part, d'examiner les enseignements des journées de l'année A-1, et d'autre part, d'élaborer le programme et les modalités pratiques d'organisation des journées de l'année A.

Cette réunion permet aussi de valider les thèmes de réflexion de ces journées et de fixer les attendus, les travaux et les échéances des groupes de travail.

Participent à cette réunion le bureau politique des ressources humaines (BPRH), le bureau condition du personnel - environnement humain (BCP-EH), le COM FORM, les conseillers officiers, sous-officiers et engagés volontaires auprès du CEMAT ainsi que le personnel des organismes de formation support de ces journées d'information.

2.3. Désignation des formations participantes.

Les conseillers catégoriels du CEMAT établissent et diffusent courant juillet de l'année A la liste des formations désignées. Les présidents de catégorie nouvellement élus sont invités prioritairement.

Les organismes interarmées sont représentés par leur suppléant terre si leur président de catégorie est issu d'une autre armée que l'armée de terre.

Une alternance est organisée dans la désignation des présidents de catégorie affectés dans les formations de l'outre-mer et de l'étranger et en poste permanent à l'étranger, en liaison avec l'EMSOME et le COM SMA.

Une fois la liste arrêtée, tout désistement ou ajout d'un président de catégorie est soumis à l'autorisation du conseiller catégoriel concerné auprès du CEMAT, en coordination avec le COM FORM et l'organisme de formation support des journées.

2.4. Procédure de questions - réponses.

Par catégorie et en amont des rencontres, tous les présidents (y compris ceux qui ne sont pas convoqués aux journées des présidents de catégorie) sont sollicités par le conseiller auprès du CEMAT afin qu'ils lui adressent leurs questions et la liste des questions qu'ils souhaitent voir aborder. Ces questions sont ensuite filtrées par le conseiller, notamment pour s'assurer qu'elles n'ont pas déjà trouvé réponse dans la FAQ de l'armée de terre, accessible depuis le portail de l'EMAT.

La procédure de traitement et diffusion des questions-réponses est élaborée par la section synthèse du bureau gouvernance pilotage synthèse (BGPS) de l'EMAT qui répartit les questions, en coordination avec les conseillers du CEMAT, entre les bureaux métier de l'EMAT et les sous-directions de la DRHAT ainsi que toute autre partie concernée.

Deux semaines avant les rencontres, BGPS, en coordination avec les conseillers du CEMAT, concatène l'ensemble des questions-réponses afin qu'elles puissent être abordées au cours des interventions ou être adressées à ceux qui en sont à l'origine.

À l'issue des journées, les conseillers catégoriels auprès du CEMAT enrichissent la FAQ de l'armée de terre des questions-réponses justifiant d'être portées à la connaissance du plus grand nombre.

3. CONDUITE.

Le COM FORM pilote l'organisation pratique des journées d'information des présidents de catégorie et en conduit le déroulement en liaison avec les organismes de formation supports.

Ces rencontres sont inscrites au calendrier des actions de formation (CAF).

3.1. Localisation et durée.

Les journées des présidents des officiers (JPO) se déroulent habituellement à l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC).

Les journées des présidents des sous-officiers (JPSO) se déroulent traditionnellement à l'école nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent (ENSOA).

Les journées des présidents des engagés volontaires de l'armée de terre (JPEVAT) se tiennent dans une école d'arme ou de spécialité (demande adressée par le COM FORM au commandement des forces terrestres).

Les rencontres durent trois jours et peuvent être prolongées d'une journée supplémentaire si des travaux de groupe sont prévus dans l'emploi du temps. Lors des journées des présidents des officiers (JPO) et des journées des présidents des engagés volontaires de l'armée de terre (JPEVAT), les journées d'information sont précédées d'une journée de formation des présidents nouvellement élus.

3.2. Participation.

3.2.1. *Présidents de catégorie.*

Tous les présidents de catégorie retenus sont convoqués pour la totalité des journées d'information quelle que soit leur ancienneté dans la fonction.

3.2.2. *Observateurs.*

Les observateurs sont désignés pour partie par l'EMAT, l'inspection des armées (IDA), l'inspection de l'armée de terre (IAT), la DRHAT, le conseil de la fonction militaire terre (CFMT), le service d'information et de relations publiques de l'armée de terre (SIRPA-T), et pour partie par les états-majors de zone de défense (EMZD).

Ils ont pour mission de retransmettre la teneur des journées d'information auprès de leur formation d'emploi. Ceux désignés par les EMZD ont en plus pour mission particulière d'informer les présidents de catégorie de leur zone de défense qui n'auraient pas été retenus pour ces rencontres.

Les observateurs assistent à l'ensemble des journées d'information des présidents de catégorie.

Le volume des observateurs est fixé dans le tableau suivant :

	JOURNÉES DES PRÉSIDENTS DES OFFICIERS.	JOURNÉES DES PRÉSIDENTS DES SOUS- OFFICIERS.	JOURNÉES DES PRÉSIDENTS DES ENGAGÉS VOLONTAIRES DE L'ARMÉE DE TERRE.
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.	3	3	3
INSPECTION DES ARMÉES.	1	0	0
INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.	1	1	1
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.	3	3	3
SECRÉTARIAT CONSEIL FONCTION MILITAIRE TERRE.	1	1	1
ÉTATS-MAJORS DE ZONE DE DÉFENSE.	1 / EMZD.	1 / EMZD.	1 / EMZD.
SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DE L'ARMÉE DE TERRE.	1	1	1
TOTAL.	17	16	16

Ces volumes peuvent être modifiés ponctuellement sous réserve d'un besoin avéré et après accord direct entre le COM FORM, les conseillers catégoriels auprès du CEMAT et les formations ou organismes concernés.

3.3. Déroulement.

3.3.1. Articulation générale.

Les rencontres s'articulent autour de quatre grands volets :

- 1^{re} partie - l'armée de terre : interventions des bureaux de l'EMAT et du conseiller du CEMAT ;
- 2^e partie - les ressources humaines : intervention du BPRH ;
- 3^e partie - la condition du personnel : intervention du BCP-EH ;
- 4^e partie - rencontre avec le CEMAT.

3.3.2. Travaux de groupe.

Selon les besoins d'avis ou de retour d'expérience du CEMAT et de ses grands subordonnés, une demi-journée peut être consacrée à une réflexion de groupe sur un thème d'actualité arrêté lors de la réunion de coordination amont. Ces travaux peuvent également être menés préalablement aux journées des présidents, soit par le biais d'un séminaire restreint rassemblant autour du conseiller catégoriel un échantillon de présidents et/ou d'intervenants qu'il aura choisi, soit par voie de consultation électronique à l'aide des outils mis en place par la DRHAT/COM FORM/BNEF (SPHINX).

Les conclusions de ces réflexions peuvent faire l'objet d'une restitution devant le CEMAT, qui décidera ultérieurement des suites à donner aux éventuelles

propositions retenues.

3.3.3. Information du chef d'état-major de l'armée de terre.

Une réunion est organisée avant l'intervention du CEMAT pour lui rendre compte des informations suivantes :

- monographie du stage, présentée par le conseiller catégoriel auprès du CEMAT ;
- problématiques de politique de ressources humaines relatives à la catégorie concernée, présentées par le BPRH ;
- problématiques de condition du personnel relatives à la catégorie concernée, présentées par le BCP-EH ;
- préoccupations particulières des présidents de catégorie, présentées par le conseiller catégoriel du CEMAT.

3.3.4. Activité de cohésion.

Une activité de cohésion peut être organisée, de préférence en présence du CEMAT, et s'articuler autour d'une cérémonie et d'un cocktail.

4. FINANCEMENT.

Les dépenses de transport, d'alimentation et d'hébergement liées aux journées d'information des présidents de catégories relèvent de la DRHAT/COM FORM.

Les modalités de financement sont décrites dans la note d'organisation de chacune des journées des présidents de catégories sous timbre DRHAT/COM FORM.

5. TEXTE ABROGÉ.

L'[instruction n° 510224/DEF/RH-AT/PRH/ES du 20 juillet 2015](#) relative à l'organisation des journées d'information des présidents de catégorie dans l'armée de terre est abrogée

6. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Marc CONRUYT.